

73 - 14/11/2023 TRAVAUX ET AMENAGEMENTS SUR VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 73
--	---	-------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Travaux et aménagements sur voirie et réseaux divers.

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché en procédure adaptée pour « travaux et aménagements sur voirie et réseaux divers », il a été retenu le groupement : « SARL TRAVAUX PUBLICS CATALANS / SARL SOL FRERES / SARL ARELEC ».																		
	L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an avec reconduction tacite annuelle. La durée maximale du contrat est de 4 ans.																		
	Les prestations du marché feront l'objet de bons de commande pour un montant global défini comme suit :																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Période</th> <th>Minimum HT</th> <th>Maximum HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>400 000,00 €</td> <td>1 300 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>400 000,00 €</td> <td>1 400 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>400 000,00 €</td> <td>1 400 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>400 000,00 €</td> <td>1 200 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 600 000,00 €</td> <td>5 300 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Période	Minimum HT	Maximum HT	1	400 000,00 €	1 300 000,00 €	2	400 000,00 €	1 400 000,00 €	3	400 000,00 €	1 400 000,00 €	4	400 000,00 €	1 200 000,00 €	Total	1 600 000,00 €	5 300 000,00 €
Période	Minimum HT	Maximum HT																	
1	400 000,00 €	1 300 000,00 €																	
2	400 000,00 €	1 400 000,00 €																	
3	400 000,00 €	1 400 000,00 €																	
4	400 000,00 €	1 200 000,00 €																	
Total	1 600 000,00 €	5 300 000,00 €																	

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 14/11/2023.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

En date du 16/11/2023

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie




Le Maire



Antoine PARRA

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2023

Application agréée E-logis.com

99_AR-066-215600030-20231114-DEC73_20111